

**DESTINATION RÉGIONALE
« COTE DE GRANIT ROSE - BAIE DE MORLAIX »**

**APPEL À PROJETS HÉBERGEMENT « ITINÉRANCE »
2^e édition - Année 2022**



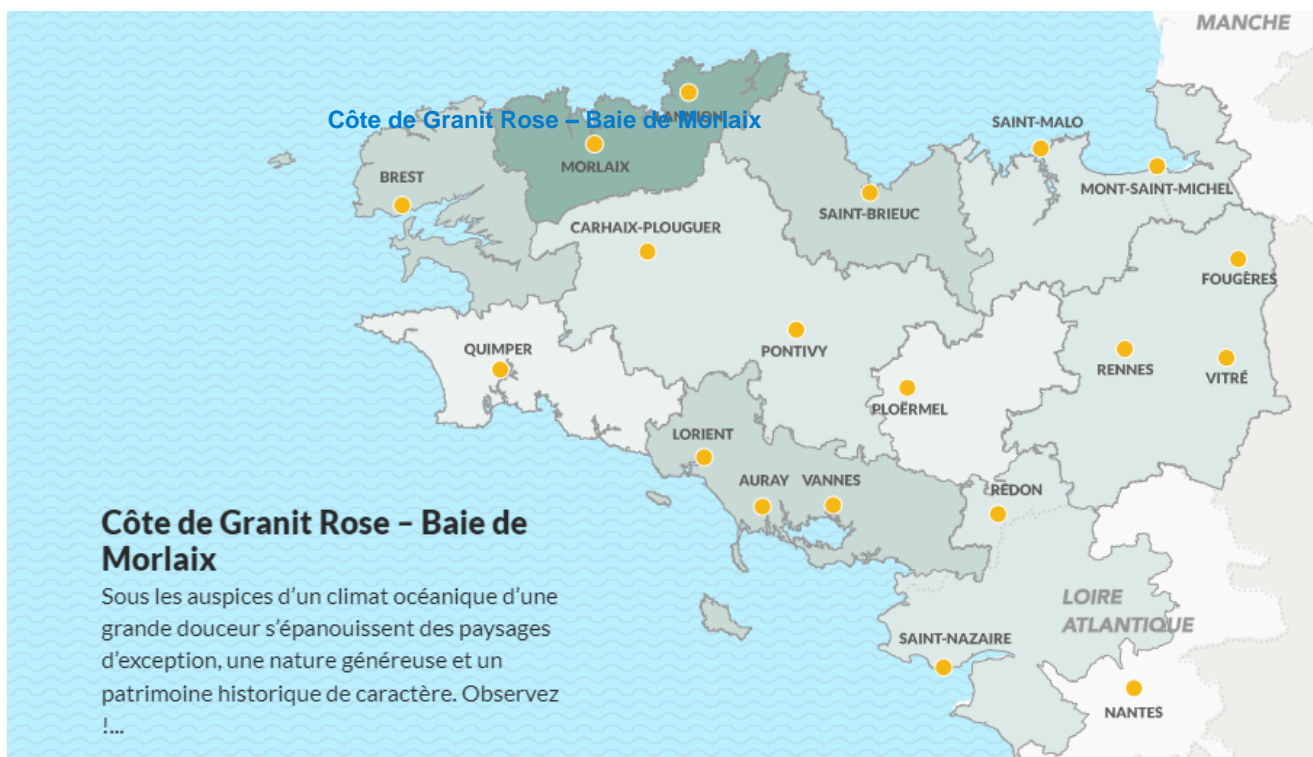
MARS 2022

LA DESTINATION RÉGIONALE

La Région Bretagne organise le développement touristique de son territoire autour de 10 Destinations Touristiques. Ces Destinations sont des ensembles géographiques qui correspondent aux univers de découverte des visiteurs eux-mêmes. Ce sont des territoires de projets dans lesquels l'identité et les valeurs sont utilisées pour élaborer une offre durable différente et innovante.

Dans ce cadre, la Destination Touristique « Côte de Granit Rose - Baie de Morlaix » regroupe, au sein d'un même collectif d'acteurs, les collectivités suivantes :

- Lannion Trégor Communauté,
Représentée par l'Office de tourisme « Bretagne - Côte de Granit Rose » et l'Office de tourisme de Perros-Guirec
- Haut-Léon Communauté et la Communauté du Pays de Landivisiau
Représentées par l'Office de tourisme de Roscoff - Enclos Paroissiaux - Côte des Sables
- Morlaix Communauté
Représentée par l'Office de tourisme « Baie de Morlaix »



La Région Bretagne accompagne financièrement la mise en œuvre des projets de développement touristique coordonnés à l'échelle des Destinations Touristiques. Dans ce cadre, les collectivités partenaires de la Destination Touristique « Côtes de Granit Rose – Baie de Morlaix » souhaitent encourager, pour la deuxième année, le développement de l'hébergement léger, à la nuitée, adapté à la clientèle itinérante, que requiert le fort accroissement des pratiques d'itinérance, notamment autour du vélo.

LE CONTEXTE, LES OBJECTIFS

À l'itinérance pédestre qui connaît une forte pratique depuis des décennies, notamment sur le GR34 et dans les Monts d'Arrée, vient s'ajouter l'itinérance vélo portée par deux axes européens majeurs qui traversent le territoire de la Destination : l'EV1 appelée « La Vélodyssée » de Roscoff à Hendaye et l'EV4 appelée « La Vélomaritime » de Roscoff à Dunkerque.

Ces pratiques sont portées par des tendances fortes constatées auprès des clientèles de plusieurs générations :

- poussée du « slow tourism »
- développement des activités de loisirs de plein air ou « outdoor »
- intérêt pour un tourisme responsable, respectueux de la planète

Ces pratiques sont également encouragées par de fortes opérations de communication, nationales et internationales :

- valorisation de 17 circuits européens sur le site en trois langues www.eurovelo.com
- promotion de l'itinérance vélo par les sites « France Vélo Tourisme » et « Vélo et territoires »
- développement national et déploiement territorial du label « Accueil Vélo », Rando accueil et Etape Rando Bretagne
- approche marketing concertée entre régions françaises pour La Vélodyssée et la Vélomaritime

L'itinérance ne se fait pas forcément tout du long de l'itinéraire, on constate que les pratiquants organisent leur parcours sur plusieurs circuits, certains européens, d'autres plus locaux (comme le Canal de Nantes à Brest supportant La Vélodyssée, ou les axes sud-nord - la V7 Concarneau - Roscoff, par exemple), afin de faire une boucle et non un parcours linéaire de plusieurs jours.

Les études de fréquentation menées en 2018 et 2019 par le Comité Régional du Tourisme sur le GR34 et les véloroutes et voies vertes bretonnes montre la nécessité de développer l'offre d'hébergements à la nuitée adaptée à l'accueil des clientèles itinérantes. Ce besoin ne cesse d'être confirmé depuis par les témoignages de pratiquants.

La Région travaille actuellement sur des actions de développement et de qualification de ces services, d'amélioration de leur visibilité, de découverte de l'offre locale, d'alternatives à l'itinéraire principal pour permettre un meilleur impact de l'itinérance pédestre et vélo sur l'économie locale.

LA STRATÉGIE PARTAGÉE DE LA DESTINATION

En 2019, la Destination « Côte de Granit Rose - Baie de Morlaix » a produit, en concertation avec les acteurs locaux, une stratégie partagée qui a proposé d'améliorer la mise en tourisme de la filière « outdoor ».

Dans son volet 2, ce chapitre propose de « développer des prestations de location à la nuitée sur les grands itinéraires et axes de randonnée ».

En 2021, lors du premier appel à projet, une douzaine de professionnels sur l'ensemble de la Destination, a pu bénéficier de l'aide de la Région pour l'investissement de différents types d'hébergements adaptés à la clientèle itinérante.

Au regard du succès de ce premier appel à projets et de l'augmentation de la fréquentation des grands itinéraires, la Destination a souhaité relancer cette action, en soulignant la qualité et la complémentarité des services à l'offre d'hébergement.

Les porteurs de projet pourront se constituer en réseau après une sensibilisation spécifique à l'adaptation de leur offre (équipement, prestations, services...) et une démarche de qualification.

LES OBJECTIFS

Les objectifs de l'appel à projets 2 « Hébergement Itinérance » porté par la Destination sont les suivants :

1. Répondre à la demande croissante d'hébergement à la nuitée le long des axes d'itinérance reconnus
2. Améliorer l'impact économique de l'itinérance auprès des hébergeurs professionnels et des commerces locaux
3. Améliorer l'image et le retour client sur les axes d'itinérance de la Destination, en travaillant la qualification des hébergements et des services adaptés
4. Diversifier l'offre, en cohérence avec l'identité de la Destination
5. Mieux répartir sur le territoire / proposer une offre bien répartie sur l'ensemble des itinéraires
6. Proposer une offre accessible financièrement (tarification spécifique)

L'APPEL À PROJET 2022

TYPES DE PROJETS ATTENDUS

L'appel à projet 2 « Hébergement Itinérance » de la Destination « Côte de Granit Rose - Baie de Morlaix » vise à soutenir des projets d'acquisition d'hébergements légers dédiés à la clientèle itinérante.

Les structures candidates devront disposer ou s'engager à mettre à disposition des services adaptés à l'accueil à la nuitée et à la clientèle (sanitaires, cuisine partagée, petit-déjeuner, local vélo sécurisé si positionnement vélo...).

Cet appel à projets vise à soutenir la création d'offres originales, permettant de vivre une expérience unique, en lien avec l'identité et le positionnement de la Destination.

Seront éligibles au financement de l'appel à projet :

- Les hébergements légers et autonomes répondant aux critères suivants :
 - Conception sur structure bois, ou autres (containers recyclés par ex)
 - Couchages de 2 à 4/5 personnes, permettant l'accès aux familles
 - Assises, table, rangement
 - Alimentation électrique permettant l'éclairage et la recharge d'équipements numériques ou de vélo à assistance électrique
- Les équipements nécessaires à l'accueil de ces clientèles spécifiques (abri vélo, casiers...)
- Le mobilier intérieur (sauf électroménager)

TYPES DE BENEFICIAIRES ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Cet appel à projets s'adresse à des structures professionnelles, publiques ou privées, localisées (N° de SIRET obligatoire) :

- à moins de 5 kilomètres des axes d'itinérance vélos (critère du label Accueil Vélo) suivants :
 - L'EV1 - La Vélodyssée
 - L'EV4 - La Vélomaritime
 - La V45 - La Littorale

Les candidats devront également s'engager :

- Pendant cinq ans, à ne pas imposer un minimum de deux nuitées sur les équipements objets du financement
- A proposer une tarification spécifique pour la clientèle itinérante
- A intégrer un dispositif de labellisation randonnée (Étape Rando Bretagne, Accueil Vélo, Rando Accueil). Ils disposeront d'une année à compter de la décision de la commission pour obtenir le label.
- A communiquer sur cette offre sur leur site internet et tout autre outil de promotion (réseaux sociaux...)
- S'engager à s'informer sur les itinéraires et les boucles disponibles à proximité de leur équipement

Ils devront par ailleurs développer dans le dossier de candidature :

- Leur connaissance de la demande des clientèles en itinérance et montrer en quoi leur offre sera adaptée
- Argumenter sur leur positionnement durable en citant les actions mises en place au sein de leur établissement
- la communication réalisée vers cette clientèle, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un réseau privé ou public (agence réceptive, office de tourisme...)

Les candidats pourront se faire accompagner par un conseiller touristique du territoire pour mener à bien la réalisation du projet.

DISPOSITIF FINANCIER

Les dossiers retenus pourront bénéficier d'une aide financière :

- À hauteur de 50% maximum du projet
- L'investissement minimal est de 4 000 € (aide minimale de 2000 €)
- L'investissement maximal éligible est de 20 000 € (aide maximale de 10 000 €)

Le montant global de l'enveloppe pour 2022 est de 100 000 €.

DEPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les dossiers devront être déposés auprès de votre office de tourisme référent avant le 1^{er} mai 2022. Afin qu'il puisse être validé par le Comité de pilotage de la Destination. Si votre dossier est validé, le comité de pilotage vous adressera un avis, à joindre à votre dossier avant de le déposer sur le site de la Région.

La procédure prévoit les étapes suivantes :

- 1) Dépôt du dossier auprès de l'Office de tourisme de référence du candidat
- 2) Décision du comité de pilotage de la Destination : choix des lauréats
- 3) Dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Région Bretagne (le dépôt du dossier s'effectue en ligne à partir du site internet de la Région Bretagne. Les instructions seront communiquées aux porteurs de projets retenus à l'issue de la validation par le Comité de pilotage de la Destination)
- 4) Instruction et validation par la Région Bretagne

Attention : aucune dépense ne devra être engagée avant acceptation du projet par la Région Bretagne.

Les candidats déjà bénéficiaires de l'AAP Itinérance en 2021, ne pourront bénéficier de cet APP n°2, que si l'enveloppe globale régionale n'a pas été atteinte.

Par principe, les professionnels du tourisme doivent attendre **2 ans** pour déposer un nouveau dossier de demande de financement régional.

LES DATES A RETENIR

- Lancement AAP **1er Avril**
- Retour des candidatures avant **le 30 avril** pour étude des dossiers
- Relance pour retour **au 30 mai dernier délai** (COFIL de validation des dossiers, début juin)
- Dépôt des dossiers auprès de la Région **avant le 30 juin**

VOS INTERLOCUTEURS

Territoire de Lannion Trégor Communauté



- Pour les communes liées à l'Office de Tourisme Bretagne Côte de Granit Rose :

Isabelle Jezequel,
isabelle.jezequel@lannion-tregor.com / 02 96 35 61 93

Isabelle Fossey
isabelle.fossey@lannion-tregor.com

- Pour la commune de Perros-Guirec :

Didier Alno, Office de tourisme de Perros- Guirec
didier.alno@perros-guirec.com / 02 96 23 21 15



Territoires de Haut-Léon Communauté ou du Pays de Landivisiau

- Gilles Le Marec : g.lemarec@otil.fr / 02 98 29 09 09
- **Aurore Corre**: a.corre@otil.fr / 02 98 68 33 33



Territoire de Morlaix Communauté

- Office de tourisme Baie de Morlaix :

Nolwenn Hellequin
nh@tourisme-morlaix.bzh / 02 98 79 92 92

